

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 10 juillet 2023

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le dix juillet à dix-neuf heures trente, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Cédric MANCINI.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

M. RUEZ Quentin est nommé secrétaire de séance.

### Sommaire

#### Table des matières

1. Présence .....	2
Étaient présents .....	2
Étaient absents et excusés .....	2
2. Approbation du procès-verbal du 12 juin 2023 .....	2
3. Délibération pour demande de fonds de concours à la communauté de Communes de la Dombes .....	2
4. Choix du prestataire pour les travaux de l'église (intervention géotechnique) .....	2
6. Modification de la Délibération du 15 mai 2023 – parcelle AH n°111 .....	3
7. Délibération reprise de voiries lot « les Bruyères » .....	4
8. Décision modificative budget assainissement .....	4
9. Délibération pour nouvelle convention des services ADS .....	4
10. Informations du maire et des élus .....	4

## 1. Présence

### Étaient présents

M. MANCINI Cédric	Mme CALLY Audrey
M. MINASSIAN Guy	Mme ABRAM-PASSOT Evelyne
Mme DUPAYRAT Sophie	M. VAN DORT Didier
Mme DESBOS Blandine	M. RUEZ Quentin
M. POTIN Fabien	M. GILLET Bernard
M. PISTRE Thierry	M. FROGET Bruno
<del>Mme COSTA Catherine</del>	Mme ROSERAT Charlène
<del>M. CHAVET Clément</del>	Mme ANTON Dorothée
<del>Mme JACQUET Aurélie</del>	M. GOURMAND Johann
Mme FLUTET Catherine	

### Étaient absents et excusés

- Mme JACQUET Aurélie (procuration à Mme CALLY Audrey)
- M. CHAVET Clément (procuration à Mme DESBOS Blandine)
- Mme COSTA Catherine

## 2. Approbation du procès-verbal du 12 juin 2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :  
DECIDE de valider le procès-verbal du conseil municipal du 12 juin 2023.

Avant de commencer la séance du conseil municipal, Monsieur le Maire installe Madame FLUTET Catherine conseillère et membre du conseil municipal en remplacement de Mr HAAS Guillaume, démissionnaire.

Le conseil municipal prend part à la présentation du nouveau directeur de l'école, Monsieur Denis GUILLAUMOND.

## 3. Délibération pour demande de fonds de concours à la communauté de Communes de la Dombes Rapporteur : Cédric MANCINI, maire

Il rappelle que lors du vote du budget primitif, les travaux de la traversée piétonne ont été budgétisés et qu'ils ont été reportés en 2024 par le Département.

Dans le cadre de ce projet, deux chemins en mode doux, doivent se réaliser ou se sécuriser.

Création d'un chemin partant de la gare au cimetière (Chemin de la Brondallière), et sécurisation du chemin piéton existant de la route de la Léchère jusqu'à la gare. (Chemin de la Léchère) faisant référence aux circuits du canard et de la grenouille.

Informe que la communauté de Communes de la Dombes peut apporter son fonds de concours dans le cadre de la transition écologique et du développement durable. Aide pouvant aller jusqu'à 30% du montant des travaux.

Le conseil municipal vote à l'**unanimité** cette demande de fonds de concours.

## 4. Choix du prestataire pour les travaux de l'église (intervention géotechnique)

### Rapporteur : Fabien POTIN, adjoint

Plusieurs entreprises ont répondu à la demande de consultation pour l'actualisation du diagnostic, lancée par le cabinet D'AR JHIL.

L'entreprise Antémys, spécialisée dans les études géotechniques, a été retenue pour la somme de 9 387€ TTC, entreprise qui a répondu au mieux aux recommandations prescrites.

L'entreprise BARBEROT spécialisée dans la restauration du Patrimoine ancien a également été retenue, pour réaliser des points de sondage, pour la somme de 17 460.00€TTC

Les travaux devraient commencer après les journées du patrimoine en septembre.

Une synthèse sera faite en fin d'année avec un retour du diagnostic.

Une subvention à hauteur de 50% a été accordée par la DRAC sur l'actualisation du diagnostic.

Voté à l'unanimité

## 5. Modification de la signalisation routière par arrêté intra et extra muros

### Rapporteur : Fabien POTIN, adjoint

Plusieurs sites sont concernés par de nouvelles signalisations.

#### **De la D 70, route des Etangs qui donne accès au lot « le Progrès » et le « lot les Chanterelle »**

Ces deux lotissements passeraient en zone 30 avec pose de cousins berlinois sur la rue des chanterelles à la hauteur de l'impasse de la Jonchaie et de la rue de la Roselière.

Un passage piéton est prévu au 2 rue des Chanterelles.

Informe que la circulation et vitesse sont excessives dans ce lotissement et que la signalisation au sol est moins respectée.

Coût des travaux environ 7 000€.

### Rue des Ecoles :

Une expérimentation sera faite sur la rue des Ecoles.

Aménagement de sécurisation en 3 points :

- le premier point : sur le haut de la rue à droite dans le sens de la descente, création de deux places de stationnements.

-le second point : sur le côté gauche dans le sens de la descente, création d'un rétrécissement avec un décalage de 17 mètres avec le premier point, distance réglementaire.

-le troisième point : toujours sur le côté gauche dans le sens de la descente, en partie basse de la rue vers l'entrée arrière de l'école, création d'un marquage au sol avec pose de plots.

Rappelle que la réglementation impose une largeur de partie roulante de 3.50 mètres, et que les places de stationnements doivent être de 5 mètres de long par 2m30 à 2m50 de large.

La rue des Ecoles étant déjà en zone 30, l'effet recherché étant de ralentir les véhicules par des chicanes, avec une priorité aux véhicules qui montent la rue.

### Route de St Germain sur Renon :

Du passage à niveaux jusqu'au lieudit Chaux, la réglementation impose que les feux signalant l'arrivée d'un train soient visibles à une distance de 130 mètres pour une route dont la limitation de vitesse est 80 km/h, après vérification ce n'est pas le cas. Précise que cette route ne peut pas être empruntée à 80 km/h compte tenu de son étroitesse et de la faible visibilité.

La solution serait d'abaisser la vitesse à 50km/h distance pour laquelle la distance de visibilité des feux du passage à niveaux peut être de 56 mètres.

Cet aménagement se ferait depuis l'embranchement de la route de St Germain/Renom, avec la RD 1083 et après le virage du passage à niveau lieudit Chaux.

### Intersection Chemin des Bruyères, Chemin des Oliviers :

La visibilité et la sécurité n'étant pas optimales à cette intersection dans le sens St André sur Vieux Jonc-St Paul de Varax, il serait nécessaire d'envisager la mise en place d'un STOP sur le chemin des Oliviers débouchant sur le chemin de Veillère avec la mise en place d'un miroir d'agglomération.

Un renforcement de la signalétique piétons, avec une zone à 50kms/h sur la portion depuis le lieudit Montplaisant jusqu'à la sortie RD 1083, présence de nombreux piétons à proximité des locaux de l'ADAPEI.

### Rue de la Poste :

Prévoir une installation de barrières le long de la bordure de trottoir évitant ainsi le stationnement des véhicules entre les deux arbres devant la sortie de l'école et pose de 4 potelets pour interdire l'accès à la dépose minute « le plan Vigipirate étant toujours activé ».

## 6. Modification de la Délibération du 15 mai 2023 – parcelle AH n°111

### Rapporteur : Fabien POTIN, adjoint

Fait référence à la délibération du 15 mai qui autorisait Monsieur le Maire à vendre une partie de la parcelle AH n°111 à M. CRENIAUX.

La propriété étant divisée en deux, par une SCI et dans le cadre de la rédaction des actes de vente, il convient de faire figurer les deux noms sur la délibération.

Une partie vendue à la SCI BGJM pour 12M2 et une partie à Mr Julien CRENIAUX pour 44 M2.

Rappelle qu'une convention a bien été établie entre les parties concernées pour les frais de bornage et administratifs.

Informe également que le transformateur prévu ne sera pas installé dans ce lieu.

Voté à l'unanimité

#### **7. Délibération reprise de voiries lot « les Bruyères »**

**Rapporteur : Cédric MANCINI, maire**

Fait référence à la délibération du 19 janvier qui prévoyait une reprise des voiries et des espaces verts au lotissement les bruyères par la commune pour la somme de 1€.

Informe qu'une délibération doit être prise dans ce sens.

Voté avec deux absentions : Mr FROGET et Mr VAN DORT

#### **8. Décision modificative budget assainissement**

**Rapporteur : Guy MINSASSIAN, adjoint**

Une décision modificative est nécessaire pour alimenter l'opération 17 compte 2318- frais d'étude de réalité environnement- pour la somme de 2 000€. Cette somme est prise sur le chapitre 2315

Voté à l'unanimité.

#### **9. Délibération pour nouvelle convention des services ADS**

**Rapporteur : Cédric MANCINI, maire**

Rappelle que le service ADS qui instruit les dossiers d'urbanisme demande à chaque mairie un coût pour chaque acte déposé.

Il est important que le dépositaire remplisse correctement les dossiers d'urbanisme, afin d'éviter des refus qui occasionnent un coût supplémentaire pour la commune.

Les demandes simples sont traitées directement par le service urbanisme de la mairie, sans passer par le service de l'ADS.

Fait part du nouveau tarifaire concernant ces demandes et de la nouvelle convention.

Voté à l'unanimité.

#### **10. Informations du maire et des élus**

**Rapporteur : Evelyne ABRAM-PASSOT, adjointe**

Le centre de loisirs ouvert depuis 1 an, a donné 100 % de satisfaction à l'ensemble des parents dont les enfants fréquentent cet établissement. Une réunion copil a eu lieu récemment.

Une remarque a été soulevée sur l'insuffisance du goûter en quantité. A remédier.

Les activités proposées sont satisfaisantes aussi.

Fait remarquer de la très bonne relation qui s'est instaurée entre le corps enseignants, les élus et le service de la cantine.

Sur le temps méridien les activités proposées sont adaptées aux enfants et ont réglé les petits problèmes rencontrés sur les années précédentes.

Informe qu'un bel échange a eu lieu avec le nouveau directeur qui prendra ses fonctions à la rentrée 2023.

**Rapporteur : Quentin RUEZ, adjoint**

Informe de l'impression du petit Varaxois et de sa distribution qui aura lieu dans deux semaines.

Le changement d'éclairage en lampes « Led » a commencé dans le centre du village, une subvention de 24 047€ est attendue dans le cadre du fonds verts.

Le déploiement de la fibre va commencer pour septembre 23.

Les circuits pédestres et leurs entretiens seront revus par Dombes Touristes, avec la pose de 3 nouveaux bancs et panneaux d'informations.

La pose des vidéoprojecteurs a pris du retard car la commande des tableaux blancs est toujours en attente.

**Rapporteur : Blandine DESBOS, adjointe**

Remercie toutes les associations qui ont œuvré pour le PEdT ;

Le 9 septembre est prévu le pot d'accueil des nouveaux arrivants.

Le forum des associations est prévu le 9 septembre 2023 à 14h, avec la présence entre autres, de la Batucada de Chalamont, d'un flash mob lancé par le centre mosaïque, d'une buvette partagée.

Le fonds de la fresque côté texte, a été fait avec une quinzaine d'enfants âgés entre 10 et 13 ans, sous la houlette de l'artiste. Belle œuvre réalisée dans la joie et la bonne humeur.

Le conseil municipal jeunes a eu lieu le 27 juin avec la présence de deux classes CM1 et CM2. Beaucoup de questions d'échanges et d'idées ont été partagés. L'élection des jeunes élus aura lieu le 23 septembre.

**Rapporteur : Fabien POTIN, adjoint**

Les travaux de revêtement du sol de la classe de Mme BLANC prendront du retard, 70% de sa surface a été soufflée, un ragréage spécial doit être prévu.

**Rapporteur : Cédric MANCINI, maire**

Monsieur le Maire insiste sur le fait que toutes difficultés, idées ou remarques sur la mise en place du ramassage des ordures doivent faire l'objet d'un signalement en mairie.

Prochain conseil municipal le 18 septembre 2023

La séance est levée à 22H00

OBSERVATIONS : PROCES-VERBAL DU 10 JUILLET 2023

R. A - S

Approuvé à l'unanimité

Signature du secrétaire,  
Quentin RUEZ



Signature du Maire,  
Cédric MANCINI

  
